Ecole Primaire publique Jean-Jacques Trillat
2, rue de la Coste
15300 Murat
Elem15.jj-trillat@ac-clermont.fr
Tel : 04 71 20 01 95

1er conseil d'école, année 2025-2026
Mardi 4 novembre 2025

Présent :
M CASSE, directeur de l'école de Murat,
M CHABRIER, Maire de Murat
M D'ILLIERS, Secrétaire général de la mairie de Murat
Mme LAMBERT DELHOMME, représentante de la mairie de Murat aux affaires scolaires.
Mme BUTOT, DDEN
Mme CADOT, DDEN
Mme HUGON, PE de la classe de TPS/PS/MS
M PREVOT, PE de la classe de GS/CP
Mme VIALATTE, PE de la classe de CE1/CE2
Mme PAPILLON, PE de la classe de CM1/CM2
Mme JANNETTA, PE décharge d'enseignants, affectée à l'école de Murat
M MALGAT, (représentant des parents (TITULAIRE)
Mme VINCENT, représentantes des parents d'élèves (TITULAIRE)
Mme DAGORNE, représentante des parents d'élèves (SUPPLEANTE)
Mme ASSIER représentante de parents d'élèves (TITULAIRE)
Mme QUAIREL FERREIRA, représentante des parents d'élèves (TITULAIRE)
Mme REFREGIERS, représentante des parentes d'élèves (TITULAIRE)
Mme BAVARD-POIRIER représentante des parents d'élèves (SUPPLEANTE)
Mme TROTZIER, représentant des parents d'élèves (SUPPLEANTE)

Excusés :
M MESSAGER, IEN de la circonscription de St-Flour
M DEHUE, PE RASED
Mme MARTINEZ, Psychologue scolaire affectée à l'école de Murat

Ouverture du Conseil d'école à 18 h 00.
Présentation des membres du conseil d'école.

1- Remerciements à la mairie pour la magnifique cour pédagogique que nous venons d'inaugurer, Nous sommes certains que ce nouvel outil sera utilisé très régulièrement et permettra aux élèves une ouverture sur d'autres apprentissages et l'exploration de nouvelles démarches pédagogiques.

2- Retour sur les élections des parents d'élèves et des résultats pour l'école de Murat.

Un remerciement est effectué auprès des parents qui se sont portés volontaires pour se présenter aux élections du conseil d'école.
Le vote s'est déroulé par correspondance.
Le vendredi 10 octobre 2025, le directeur de l'école et une enseignante, Madame CHARRAS Margot ont participé au dépouillement.
Sur 150 inscrits, 105 personnes ont participé au vote. Soit un taux de participation de 70 %.
Il y a eu 97 suffrages exprimés et 8 bulletins blancs ou nuls.

Ont été élus en tant que titulaires : M MALGAT, Mme VINCENT, Mme QUAIREL FERREIRA, Mme REFREGIERS et Mme ASSIER, en suppléant : Mme DAGORNE, Mme BAVARD-POIRIER, Mme TROTZIER

Les parents d'élèves souhaitent communiquer avec les familles par l'intermédiaire de l'adresse mail suivante :
Parents.jjtrillat@hotmail.com

3- Effectifs/organisation pédagogique

Un point sur les effectifs des classes a été fait.
Au mardi 4 novembre 2025, l'école compte :
PS/MS : 17 élèves
GS/CP : 21 élèves
CE1/CE2 : 18 élèves
CE2/CM1 : 16 élèves
CM1/CM2 : 21 élèves
L'école compte 93 élèves
1 inscription prévue pour le 17 novembre
2 inscriptions prévues pour janvier 2026
Soit un prévisionnel de 96 élèves début janvier 2026

Au niveau de l'organisation pédagogique :

- Mme JANNETTA effectue les décharges de Mme PAPILLON le lundi et le mardi et de M CASSE le vendredi.
- Echanges de service et décloisonnement ont lieu le mardi et vendredi après-midi entre les classe de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2
- Nous avons un maitre RASED qui intervient plusieurs demi-journées sur des élèves dans les différentes classes de l'école en fonction des besoins.
- Nous avons une psychologue scolaire à la disposition des familles et des enfants sur l'école et aussi de l'équipe pédagogique.
- 3 ATSEM se relaient sur les classes de maternelle. 2 ATSEM le matin dans les 2 classes. 1 ATSEM en classe et 1 à la sieste l'après-midi.
- 2 AESH suivent des élèves en classe.

Le personnel municipal qui effectue depuis plusieurs années un excellent travail sera aidé cette année par un service civique qui a pris ses fonctions ce lundi 3 novembre.

3- Règlement intérieur

Le directeur expose le règlement intérieur de l'école en projection au tableau.
Nous abordons les différents nouveaux points du règlement.
Le règlement est validé à l'unanimité.

4- Communications :

- L'école communique uniquement via l'ENT. Les familles signent les mots pour accord.
- Il y a une pochette plastique qui sert à distribuer les mots aux familles.
- L'école possède un site internet qui est actualisé surtout pour les menus de la cantine.

5- Moyens alloués à l'école

A- Concernant le budget alloué par la municipalité à l'école :

La mairie continue le versement d'un budget de 12 000 en année civile qui peut être utilisé librement par l'école.
Cette année :
4000 euros pour le transport
6000 euros pour le pédagogique
2000 euros pour des frais de bureau.

Le Maire précise que le prochain budget sera voté après les élections municipales de mars 2026

B- La coopérative scolaire :

La cotisation à l'OCCE permet un suivi des comptes par un agent comptable. Celle-ci est relativement élevé mais permet d'assurer un contrôle des comptes.

Actuellement le solde est de 3 852 euros. (dont 2200 euros versé par l'OFB pour les projets de classe du dehors)

Les actions qui permettent d'apporter l'argent à la coopérative scolaire sont :
- Participation à la vente des photos d'école. (Environ 500 euros)
- Dons des parents demandés aux familles en début d'année scolaire (Environ 1 000 euros)
- Les actions menées dans l'école par les élèves et enseignants :
    - Vente de sapins/fleurs (Environ 800 euros)
    - Autres actions

APE de l'école
Le budget attribué à l'école est d'environ 3 300 euros chaque année.
Nous envisageons notre voyage scolaire cette année. Nous avons un devis à 255 euros par élève et 3500 euros pour le transport. Nous sommes en train de réfléchir au financement et une prochaine réunion avec les parents devrait avoir lieu très prochainement
L'APE nous donne un budget exceptionnel de 3 700 euros en plus cette année pour le voyage.

6- Sécurité/Travaux

Travaux
L'organisation des travaux s'effectuent généralement à chaque vacances. Un document est laissé à la mairie pour les agents.

Le PPMS :
Celui-ci a été remis à jour sur le site de l'Education Nationale en lien avec les services de sécurité de l'Etat (gendarmerie). Un exercice de vérification d'alerte s'est déroulé en octobre pour vérifier les systèmes d'alerte et communication.

- Protocole « URGENCE ATTENTAT » Nous sommes actuellement dans un état d'alerte maximum au niveau national.
    - L'école est fermée (portail et portes de l'école aux heures de cours)
    - Un ou plusieurs adultes se trouvent régulièrement à l'entrée de l'école. Pour les heures d'entrée et de sortie.

Sécurité incendie :
L'exercice s'est déroulé le vendredi 21 septembre. Les classes ont été évacuées en 3 minutes et 2 secondes au premier point de rassemblement dans la cour de récréation du bas.

Le second point de rassemblement sera ensuite au gymnase de Murat pour permettre aux services d'urgence d'agir et ainsi assurer la sécurité des enfants.

Labellisation de l'école PHARE (Lutte contre le harcèlement) L'école est labellisée L'ensemble de l'équipe pédagogique reste vigilant et à l'écoute des enfants et des familles. Nous menons des séances sur l'empathie, le respect, la gestion des émotions….
Il est bon de prendre contact avec les enseignants si un problème devait être signalé avant d'entreprendre toutes démarches.
Les enseignants de l'école reçoivent une formation nationale de 6 heures sous forme d'animations pédagogiques.
Il y a une équipe ressource dans l'école. Celle-ci peut aider à travailler sur les signaux faibles.
Nous participons également aux actions nationales de prévention contre le harcèlement.
Afin de désamorcer ou traiter une situation de harcèlement nous mettons en place la méthode de préoccupation partagée. Celle-ci est exposée au conseil d'école.

Chaque situation signalée est traitée rapidement, en lien avec les familles et si besoin, la circonscription.

7- Projets 2024-2025 :

- **a-** Participation aux rencontres sportives de l'USEP et de la circonscription. Comme le cross des écoles.
- b- Les 3 grandes commémorations de la ville de Murat.
- c- Ecole et cinéma :
- d- Cinéma de Noël
- e- Interventions du CPIE (environnement) et du SYTEC
- f- Ski de fond à Prat de Bouc
- g- Les petits champions de la lecture pour les CM2.
- h- Des classes de l'école travaillent sur l'école du dehors, financement de l'OFB
- **i-** Intervention en GS de Flavie BROSSI pour un éveil musical.
- **j-** Intervention de M THOMAS pour 10 séances de chorale
    - **a.** Echange avec la chorale le vendredi 3 avril
    - **b.** Commémoration du 12 et 24 juin
    - **c.** Festival Murat de chants
- k- Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 travailleront avec le parc des volcans d'Auvergne sur les tourbières de Jolan. Également 2 classes de 6ème.de Murat (avril, mai et juin 2026)
- l- Equitation pour les MS/GS
- m- Intervention du savoir roulé pour le cycle 3 financé par la mairie.
- n- Occitan en classe de CE1/CE2 et CE2/CM1
- o- Spectacle de la communauté de communes de Hautes Terres et intervention d'artistes dans la classe de CM1/CM2
- p- Aisance aquatique pour la maternelle
- q- Séance piscine pour toutes les classes.

VOYAGE SCOLAIRE AVEC NUITEES.

Nous sommes dans l'année du voyage scolaire et avons décidé de nous déplacer une nouvelle fois à Meschers, mais dans un autre centre. Cette destination nous permet d'être au bord de l'océan et d'envisager des apprentissages dans un milieu de vie différent du nôtre. Ce voyage concerne les élèves de 3 classes, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2.
Nous organiserons une réunion d'information le jeudi 20 novembre à destination des familles.

- **Informations diverses :**

L'école a été choisie pour effectuer un dépistage en maternelle des enfants de PS. Ce dépistage est mené par l'enseignante et des professionnels de la santé : (Orthoptiste, orthophoniste,)

Evaluation de l'école : L'école de Murat sera évaluée cette année en fonction d'un protocole de l'éducation nationale. Une visite de la hiérarchie se déroulera dans le courant du mois d'avril. Nous devons compléter le dossier et le renvoyer pour le 20 mars 2026. Un questionnaire a destination des familles sera envoyé avant cette date.

8- Questions des représentants des parents d'élèves

Questions pour la Mairie

1- Les tarifs de cantine pour les enfants issus des communes limitrophes à Murat dont les enfants dépendent du secteur ne sont pas au même tarif ? Serait-il possible d'envisager une harmonisation entre les différentes communes pour un même tarif ?

Rappel de M d'Illiers sur la tarification :
2 tarifications : Lycée professionnel pour les maternelles / Collège pour l'élémentaire.
Les Menus sont livrés à l'école pour les maternelles.
Coût pour la maternelle : 12,50 euros : dont 3,61 euros d'alimentaire et reste pour le personnel
Coût pour l'élémentaire : 9 euros : dont 3,79 euros d'alimentaire / reste en personnel /

La mairie rappelle que les municipalités sont libres d'accompagner la démarche. Pour Murat le tarif est de 3,95 euros en élémentaire.
C'est la volonté de chaque conseil municipal de fixer le ticket de cantine.
Une invitation des maires des autres communes est proposée pour le prochain conseil d'école.
Les représentants des parents d'élèves se proposent de faire un courrier aux élus

2- La salle de garderie de l'élémentaire semble étroite quand les enfants sont nombreux entre 16 h 00 et 17 h 30. Il manque également des espaces qui pourraient être aménagés pour proposer plusieurs univers aux élèves. Détente, lecture, jeu, dessin,

Un travail de réflexion va être mené avec les équipes pédagogiques et municipales pour envisager des aménagements et l'occupation d'espace supplémentaire. Comme la salle d'informatique à côté.
Un conseil des élèves permettra également de définir les besoin des enfants.

Question pour l'école.

3- Comment le harcèlement est-il pris en charge dans l'école ?

Les réponses sont apportées dans le règlement de l'école et notamment dans le compte rendu de ce conseil d'école un peu plus en amont.

4- Comment sont donnés les devoirs aux élèves à la maison ? Serait-il possible de réduire les devoir afin d'envisager à ne plus donner de devoir aux élèves ?

Le volume et la nature des devoir sont fixés conformément aux textes officiels en vigueur :

- Les devoirs écrits sont interdits à la maison (circulaire du 29 décembre 1956) mais les enseignants peuvent donner du travail oral (lecture, leçon, révision) ou de courts entrainements déjà expliqués en classe.
- Chaque enseignant adapte le travail à la maison à son propre groupe d'élèves, dans le respect de sa liberté pédagogique.
- Si des ajustements sont nécessaires, ils peuvent être abordés en dialogue direct avec l'enseignant concerné, plutôt qu'en conseil d'école.
- Devoirs est un lien entre l'école et la famille.

Monsieur le Maire,

- Remercie et félicite les nouveaux parents élus au conseil d'école.
- Tient à remercier les équipes enseignantes du travail et du dynamisme aux travers des différents projets pédagogiques menés sur l'école.
- Il se réjouit de l'aménagement de la nouvelle cour pédagogique de l'école et est certain que celle-ci sera répondre aux attentes des élèves et des équipes pédagogiques.

Clôture du conseil d'école à 19 H 45

Le directeur, M CASSE David